

Charte d'engagement

Manifestation :

Nom :

Date :

Lieu :

Nombre de participants attendus :

Organisateur :

Structure :

Représentant légal :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Je soussigné(e),, exerçant en qualité de, m'engage à organiser une manifestation responsable et à mettre en place les actions choisies dans le tableau ci-contre lors de mon événement.

Fait le / / à

Signature

Sites utiles :

- **Syndicat du Bois de l'Aumône** : www.sba63.fr
- **ADERE** : (Autodiagnostic environnemental pour les responsables d'événements) : www.evenementresponsable.fr
- **Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes** : www.auvergnerhonealpes.fr
- **ADEME (Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie)** : www.ademe.fr
- **Imprimeurs** : www.imprimvert.fr
- **Gobelets réutilisables** : www.ecocup.fr ; www.gobeletsgreencup.fr ; www.eco-gobelets.com ; www.dgcom.info ; www.thouy.net
- **CITEO** : www.quitri.com
- **Toilettes sèches** : association Fertilisons ; association Retour à la Terre

Syndicat du Bois de l'Aumône

Pôle Ecocitoyenneté
13 Rue Joaquin Perez Carretero Zone de Layat II
CS 10025
63201 RIOM Cedex
Tel : 04 73 647 444



Les écomanifestations sur le territoire du Syndicat du Bois de l'Aumône



Agir pour l'environnement, pour l'intérêt général !

Protéger l'environnement, réussir la transition énergétique, sont des enjeux majeurs pour l'évolution de la société, pour la santé en général, pour nous tous. La gestion des déchets a un impact fort sur l'environnement. Il est donc indispensable d'agir afin d'en réduire la quantité, la nocivité, afin de mieux les valoriser... Individuellement ou collectivement nous pouvons participer, nous nous devons de participer.

Comment agir ?

Afin d'améliorer la gestion des déchets sur son territoire, et pour encourager le développement des initiatives «Eco Responsables » dans les manifestations sportives ou culturelles, le Syndicat du Bois de l'Aumône soutient les organisateurs d'événements, en proposant des actions précises à travers une charte d'engagements en partenariat avec le Conseil Départemental, l'ADEME et le VALTOM.

Ce document développe plus précisément l'appui qui peut vous être apporté par le SBA pour encourager le geste « Eco-Citoyen » dans l'organisation de vos manifestations.

Agissons ensemble !

Le SBA labellise les éco-manifestations

Le Syndicat du Bois de l'Aumône labellise les « éco-manifestations » de son territoire. Pour s'inscrire dans cette démarche, les organisateurs d'événements doivent :

1. Organiser un évènement sur le territoire du SBA*
2. Réaliser les 2 actions obligatoires (citées dans le tableau ci-après)
3. Mettre en place 4 actions au choix
4. Signer la charte d'engagement

*Liste des communes disponible sur le site www.sba63.fr

La demande d'accompagnement doit être réalisée 1 mois avant la date de l'évènement.

Propositions d'actions à mettre en place lors de votre manifestation	Action déjà menée	Action que je m'engage à mettre en place
<p>Mettre en place des collectes sélectives sur le site (déchets recyclables + verre)</p> <p>Mettre en place des affiches sur les consignes de tri</p> <p>Faire appel à un prestataire de collecte et recyclage des déchets de l'évènement. Pour toutes demandes de prêt de bacs : conseilusager@sba.fr</p>	OBLIGATOIRE	
Mettre en place une collecte spécifique pour les déchets organiques (composteur par exemple). Selon secteur du SBA, vous pouvez faire la demande de prêt de bac marron.		
Installer des cendriers et/ou proposer des cendriers de poche		
Inscrire «Ne jetez pas ce document : triez-le pour qu'il puisse être recyclé !» sur tous les imprimés distribués		
Choisir un imprimeur selon des critères environnementaux (exclusion des produits toxiques, bonne gestion des produits dangereux, etc.)		
Privilégier l'achat de produits peu emballés, éviter les portions individuelles		
Utiliser de la vaisselle réutilisable consignée (gobelets, carafes, assiettes, barquettes à frites)		
Utiliser des matériaux de récupérations et/ou réutilisables		
Former les équipes au tri, en priorité celles en contact avec le public (faire la demande auprès du SBA).		
Installer des toilettes sèches		
Mettre en place une exposition sur le tri ou la prévention des déchets		
Informers le public, les bénévoles, les prestataires, les partenaires et les médias de la démarche engagée (le SBA peut vous prêter un totem valorisant l'engagement)		
Indiquer les bons gestes à adopter à l'éco-festivalier (affichage, animateur, totem écogeste...)		

Merci de préciser dans le tableau ci-dessous les quantités de matériel souhaitées. Le SBA prête le matériel (excepté la documentation qui sera donnée). Le SBA adaptera son accompagnement en fonction des demandes et des stocks disponibles.

 <p>Gobelets réutilisables Quantités souhaitées : 25 cl 12,5 cl</p>	 <p>Barquettes à frites réutilisables Quantités souhaitées :</p>	 <p>Assiettes réutilisables Quantités souhaitées :</p>	 <p>Carafes réutilisables Quantités souhaitées :</p>	
 <p>Totems de tri des déchets (5 maxi) * sacs jaunes fournis Quantités souhaitées :</p>	 <p>Totems de tri des déchets (2 maxi) * Quantités souhaitées :</p>	 <p>Totem valorisant l'engagement (3 maxi)</p>	 <p>Exposition sur le tri et la prévention des déchets</p>	 <p>Cendrier de sondage</p>
 <p>Outils pédagogiques</p>	 <p>Vélo à smoothie</p>	 <p>Cendrier de poche (20 maxi)</p>	 <p>Banderole club sportif</p>	 <p>Documentation (affiches, mémotri, réglette de tri, compostage et jardinage au naturel, stop pub).</p>

* Tout le matériel devra être rendu nettoyé, propres et secs.